

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

n° 216-23 C

Objet : RS - Collecte et traitement des déchets - Tarifs 2024

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Sophie Bourgade à Florence Bourgeois - de Michel Camoz à Gaëtan Pauchet - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Danièle Goddard à Thierry Repentin - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Micheline Myard-Dalmaï - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 10

Jimmy Bâabâa - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

délibération n° 216-23 C

objet **RS - Collecte et traitement des déchets - Tarifs 2024**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets et de l'économie circulaire, rappelle que Grand Chambéry doit définir les tarifs des prestations rendues, dans le respect des équilibres budgétaires. Par conséquent, il convient de se prononcer sur les tarifs pour 2024 :

- Dépôt des végétaux sur la plateforme de compostage : il est proposé de maintenir le tarif des végétaux et de créer 2 nouveaux tarifs pour le traitement des souches et du bois A basés sur leur coût réel de traitement. La plate-forme de Champlat est à ce jour la seule du bassin chambérien à proposer ce type de prestations.
- Mise à disposition de composteurs domestiques et collectifs : il est proposé de maintenir la mise à disposition gratuite sur inscription préalable.
- Redevance spéciale (RS) de collecte des déchets ménagers et assimilés : il est proposé d'augmenter le tarif (inchangé en 2023) afin d'atteindre le coût réel du service pour les ordures ménagères et la collecte sélective. Un nouveau tarif pour les biodéchets est créé à compter du 1^{er} janvier 2024, date d'entrée en vigueur de l'obligation du tri à la source et de la valorisation des biodéchets. Avec un coût réel à 60 € par m³, compte tenu de l'émergence de la filière et des faibles tonnages actuellement, il est proposé un tarif aligné sur celui du tri afin d'encourager le déploiement de cette filière conformément au schéma de déploiement de l'agglomération.
- Frais de nettoyage et de collecte de points de regroupement (incivilités) : il est proposé de maintenir les tarifs de cette tarification mise en place en 2018.
- Dépôts non autorisés en déchetterie : il est proposé de maintenir le tarif.
- Dépôts des professionnels pour la déchetterie du Châtelard : il est proposé d'ajuster le tarif, inchangé depuis 2014 pour prendre en compte les coûts de traitement et de fonctionnement des dépôts de la déchetterie du Châtelard. Cela se traduit par une baisse du tarif des végétaux et une augmentation des autres flux sans atteindre le coût de fonctionnement réel, les déchets spéciaux restant inchangés. Les dépôts professionnels en déchetterie du Châtelard représentent un volume annuel d'environ 2 000 €.
- Vente de sacs de propreté « vacances propres » : il est proposé de maintenir le tarif.
- Facturation du coût des bacs en cas de vol ou détérioration : il est proposé d'ajuster les prix à ceux du bordereau de prix unitaires du marché d'achat de bacs roulants.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avis de la commission déchets du 20 novembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve, les tarifs relatifs à la compétence déchets tels que présentés ci-dessus et détaillés dans le tableau ci-dessous au titre de l'année 2024 :

APPORTS DE VEGETAUX PLATEF-FORME DE COMPOSTAGE	Soumis à TVA	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Entreprises et institutions – Végétaux / Tonne	oui	40 € HT	40 € HT
Entreprises et institutions – Souches / Tonne	oui	/	63 € HT
Entreprises et institutions – Bois A / Tonne	oui	/	85 € HT

COMPOSTEURS	Soumis à TVA	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Composteur individuel (fourni avec 1 bio-seau)	non	0 €	0 €
Composteur collectif avec bio-seaux	non	0 €	0 €

REDEVANCE SPECIALE	Soumis à TVA	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Prix au m ³ pour les déchets incinérables	non	30,00 €	34,19 €
Prix au m ³ pour les déchets recyclables	non	18,68 €	19,35 €
Prix au m ³ pour les biodéchets	non	/	19,35 €

NETTOYAGE point de regroupement des conteneurs enterrés/semi-enterrés ou bacs (incivilités)	Soumis à TVA	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Intervention forfaitaire - nettoyage et collecte dépôts sauvages sur point de regroupement de collecte (2h à 2 agents, 2h véhicule, frais de dossier)	non	200 €	200 €
Taux horaire de l'intervention (nettoyage et collecte)	non	25 €	25 €
Taux horaire (véhicule de collecte)	non	40 €	40 €
Frais de dossier	non	20 €	20 €

DEPOTS NON AUTORISES en déchetterie (incivilités)	Soumis à TVA	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Intervention forfaitaire (gestion de l'incident, frais du déclassement, frais de dossier)	non	200 €	200 €

DEPOTS DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIE DU CHATELARD	Soumis à TVA	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Autres flux (DIB, gravats...) / m ³	oui	16 € HT	20 € HT
Déchets verts / m ³	oui	16 € HT	9 € HT
Déchets spéciaux 5 kg	oui	16 € HT	20 € HT
Sac pour le conditionnement de fibrociment (amiante) à l'unité	oui	500 € HT	500 € HT
Cartons, ferrailles... (gratuit)	oui	0 €	0 €

SACS VACANCES PROPRES	Soumis à TVA	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Sacs "vacances propres" 110 L à l'unité	non	0,24 €	0,24 €

DEGRADATION DE BACS	Soumis à TVA	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Dans le nouveau règlement de collecte, a été introduite la possibilité de facturation du coût du bac en cas de vol ou de détérioration. La grille tarifaire ci-contre est sur la base des tarifs du marché de fourniture de bacs. Elle s'appliquera en cas d'auteur identifié.	non	bac 120 L : 51 €	bac 120 L : 32 €
	non	bac 240 L : 62 €	bac 240 L : 41 €
	non	bac 340 L : 77 €	bac 340 L : 54 €
	non	bac 660 L : 176 €	bac 660 L : 132 €
	non	bac 750 L : 183 €	bac 750 L : 137 €

Article 2 : **autorise**, le président ou son représentant à signer les documents à intervenir le cas échéant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente.

le président,
Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **216-23 C**

Objet de l'acte : RS - Collecte et traitement des déchets - Tarifs 2024
Thème Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 4 - Ordures ménagères (taxes et redevances)
Date de l'acte : 21 décembre 2023
Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231221-lmc1H30653H1-DE
Identifiant unique de l'acte : lmc1H30653H1

Date de transmission en Préfecture : 26 décembre 2023
Date de réception en Préfecture : 26 décembre 2023
Publication sur le site internet: mercredi 27 décembre 2023